

Là où je vis, j'agis !

Réunion du mardi 21 novembre 2017

Compte-rendu

La maison de quartier de la Renaudié a accueilli la cinquième réunion du conseil de quartier de la Renaudié-Viscose.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée au commerce et à la démocratie participative,
Enrico Spataro, maire-adjoint délégué à l'animation et à la vie des quartiers,

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Etaient présents :

Pierre BOUCHERON
Nadine BOUSQUET
Maurice BROTHIER
Robert CAMPOS
Jean-Marie CARRIERE
Yves CLUZEL
Catherine COULON
Marie-Thérèse DUCOLOMBIER
Florence FALEMPE
Michel FALEMPE
Hervé GLADIN
Richard LAGREZE
Roselyne MIQUEL
Hartou MOUSSA
Camille PAPLOMATAS
Robert PORTALIER
Jocelyne SANCHEZ
Rosita WLAD

Etaient excusés :

Jean-Marc BARDOU, conseiller municipal délégué
au quartier Renaudié-Viscose.
Dominique MAS, élue de l'opposition.

Jeannette ANDRIEU
Françoise BARRAU
Pierre CALMET
Jean CARCANAGUE
Pascale CARCANAGUE
Danielle CLUZEL-BETEILLE
Monique ESCANDE
Gilles LLAMAS
Jean-Christian LUC
Marie-Line MIEULET-CAMBON
Christian MUHR
Françoise MUHR
Adamou NJOYA
Anne REYNAUD
Guy ROLLAND
Samir SLIMANI
François TIREFORT
Martine TOMASI-JEUNIAU

Animée par Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative, cette réunion de travail était l'occasion de réunir pour la cinquième fois les conseillers du quartier.

L'actualité des 12 conseils de quartier albigeois

En introduction, Laurence Pujol souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et rappelle l'esprit et les principes de fonctionnement des conseils de quartier.

Elle excuse Jean-Marc Bardou, conseiller municipal délégué au quartier de la Renaudié-Viscose, retenu ce jour là pour des raisons personnelles.

Elle revient ensuite sur l'organisation des deux rendez-vous thématiques proposés les 13 mai et 24 juin derniers à l'ensemble des conseillers de quartier albigeois, respectivement sur les thèmes « attractivité / promotion territoriale » et « espaces naturels et agriculture urbaine ».

Ces rendez-vous qui ont remporté un vif succès (environ 200 participants) ont ainsi permis d'évoquer des sujets transversaux aux différents quartiers intéressant les Albigeois.

Elle présente le calendrier prévisionnel des démarches de démocratie participative en 2018 et spécifie que plusieurs rendez-vous ponctueront l'année :

- la 6ème série de conseils de quartier au printemps
- 5 réunions publiques par grands secteurs à l'automne
- possibilité d'un rendez-vous thématique complémentaire pour les conseillers de quartier (à définir).

Elle évoque également la nécessité pour les conseillers de communiquer au service Vie des Quartiers, Citoyenneté, Jeunesse, leur adresse électronique dans le cadre de la modernisation des démarches de démocratie participative. En effet, l'équipe municipale souhaite pouvoir partager en temps réel des informations sur la vie municipale et l'actualité des 12 quartiers avec les conseillers (informations travaux, animations, ...).

Elle rappelle qu'il est possible de s'inscrire à tout moment au conseil de quartier et que Jean-Marc Bardou tient ses permanences de proximité:

le 1^{er} samedi du mois de 11h à 12h à la maison de quartier de la Renaudié - Viscose

Préoccupations de vie quotidienne et informations générales

Gestion de la tonte des espaces verts :

Laurence Pujol présente ensuite l'organisation de tontes différenciées des espaces verts de la ville en réponse aux questions exprimées durant l'été par plusieurs habitants :

Elle explique que sur certains espaces publics, dont la plaine de la Mouline ou la base de loisirs de Pratgraussals, les prairies ne sont que partiellement fauchées.... cette pratique est un choix de gestion. Le fauchage tardif est une technique qui permet de préserver la richesse spécifique du milieu et d'accroître sa biodiversité. La période de fauche, retardée à la fin de l'été permet la pleine expression des potentialités du milieu, que ce soit la faune ou la flore. La fauche tardive qui est intéressante du point de vue paysager, offre une ambiance agréable, colorée et vivante en plus de favoriser une multitude d'insectes, d'oiseaux et de micro-mammifères associés à cette flore.

En effet, en laissant la nature se développer à son grès, les herbes et les fleurs sauvages pousser plus librement, de nombreux insectes devenus rares, comme les papillons ou les abeilles, font leur retour ce qui attire naturellement les prédateurs que sont les oiseaux. Ces derniers trouvent de plus dans ces zones sauvages un refuge idéal. La chaîne alimentaire est ainsi restaurée et la nature reprend ses droits.

Elle rappelle également que la gestion différenciée consiste à soigner et entretenir de manière plus ou moins régulière les espaces verts, en fonction de l'utilisation qui en est faite. Les endroits très fréquentés par le public, comme les parcs et jardins, bénéficient d'une attention toute particulière pour le plaisir et le confort de tous tandis que les espaces plus « sauvages » ou plus retirés, comme l'échappée verte sont volontairement moins entretenus (sans négliger la sécurité et le confort des promeneurs), la priorité étant ici accordée à la flore et, par voie de conséquence, à la faune.

Moustique tigre :

Laurence Pujol répond ensuite aux préoccupations exprimées durant l'été, au sujet de la présence du moustique tigre sur le territoire albigeois.

Elle explique qu'en Occitanie, une surveillance du moustique tigre est mise en place chaque année par l'Agence régionale de Santé du 1er mai au 30 novembre conformément au plan d'anti-dissémination de la dengue et du chikungunya.

Elle informe les conseillers qu'Albi est sous surveillance et que ce dispositif repose sur :

- La surveillance des populations de moustiques (surveillance entomologique),
- La surveillance des cas humains (surveillance épidémiologique) basée sur un système de signalement accéléré à l'Agence régionale de santé (ARS) des cas suspects de dengue, de chikungunya et de Zika.

Le moustique se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer. De plus, tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique. Le moustique « tigre » est fortement affilié à l'homme et il vit au plus près de chez nous car il se déplace peu.

Le moustique qui vous pique est né chez vous et qu'il se développe dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

Elle rappelle donc que pour éliminer les larves de moustiques il faut :

- Supprimer les endroits où l'eau peut stagner (petits débris, pneus usagés, encombrants ou déchets verts)
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins, ...
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Elle informe les conseillers que des campagnes annuelles de démoustication sont effectuées annuellement sur le domaine public par une entreprise mandatée par la C2A pour assurer un traitement anti-larvaire sur les avaloirs et les égouts.

Si recrudescence locale, ne pas hésiter à se rapprocher du service hygiène de la C2A (<http://www.grand-albigeois.fr/236-hygiene-et-sante-publique.htm>; 05 63 76 05 97).

Elle explique également que La C2A n'ayant plus la possibilité de pulvériser sur les végétations afin d'éliminer le moustique adulte, le département et la préfecture, habilités à le faire, peuvent intervenir si des signalements sont recensés. Aussi, elle invite les conseillers à signaler leur présence sur www.signalement-moustique.fr

Service WiFi municipal :

Dans un autre registre, Laurence Pujol annonce que la Ville a lancé un nouveau service du WIFI gratuit à destination des Albigeois et des visiteurs sur 3 zones : le jardin national, la place Sainte-Cécile et le Stadium. Il fonctionne tous les jours de 7h à 23h grâce aux deux bornes relais installées sur ces sites. La ville prévoit de développer ce service en 2018 place Lapérouse et des Cordeliers.

Elle informe également les conseillers que la ville d'Albi a reçu 2 prix TERRITORIA D'OR. Réuni le 19 octobre 2017, le jury du Prix Territorial 2017, présidé par Jacques Mézard, Ministre de la cohésion des territoires, a décerné à Albi les prix :

- dans la catégorie «Aménagement/Urbanisme»: pour la démarche pour une agriculture et une alimentation de proximité
- dans la catégorie «Revitalisation commerciale»: Albi s'engage avec ses commerçants pour dynamiser le commerce albigeois

Prix nationaux pour la Ville d'Albi :

Elle annonce aussi qu'Albi, a été classée en 2017, "Ville Nature 3 libellules" : Ce label est décerné par NatureParif en partenariat avec l'association Plante et Cité et l'Agence de la biodiversité en fonction de certains critères: les villes se voient ainsi attribuer des points pour être classées de 1 à 5 libellules symbolisant la qualité et l'ampleur de leur engagement en matière de préservation et de valorisation de la nature. Pour 2017 Albi a obtenu le label «3 libellules» dans la catégorie des villes moyennes de 20000 à 100000 habitants .

Ce classement récompense les nombreuses actions menées par la Ville d'Albi pour préserver et restaurer sa biodiversité parmi lesquelles: les aménagements pédagogiques de la plaine de la Mouline et de la base de loisirs de Pratgraussals, la valorisation des faucons pèlerins, la création de jardins secs, la gestion différenciées des espaces naturels, la plantation de céréales anciennes, la préservation d'une colonie d'hirondelles rustiques au centre équestre de Lavazière, la protection biologique des végétaux et le zéro phyto, le recensement des orchidées, la création de stations potagères...

Ce classement s'ajoute à celui de 2016 attribué à Albi pour « Meilleure ville pour la biodiversité dans la catégorie 20 000 à 100 000 habitants.»

Actualités du quartier de la Renaudié-Viscose :

- Site de Mazars :

Laurence Pujol informe les conseillers du projet d'implantation de la nouvelle cuisine centrale sur le site de Mazars : elle indique que la cuisine centrale a été conçue il y a 40 ans pour répondre à un besoin de production quotidien de 800 repas. Aujourd'hui, elle fournit plus de 3400 repas par jour soit 626 500 repas / an (2016). Cet équipement ne répond plus aux besoins actuels et aux enjeux de développement malgré les investissements pluriannuels réalisés pour la mettre aux normes.

La ville doit donc s'équiper d'une nouvelle cuisine centrale à l'horizon 2019. L'implantation actuelle de l'équipement dans un environnement urbain où le bâti est dense ne permet aucun agrandissement.

La ville d'Albi étant propriétaire d'un ensemble foncier de plus de 6ha sur le secteur de Mazars **souhaite positionner le nouvel équipement de restauration collective sur ce site, en cohérence avec les engagements pris d'y installer des équipements publics et d'intérêt collectif répondant aux besoins de la ville et de l'agglomération en cours de développement.**

Laurence Pujol souligne que des travaux d'électrification sont en cours et informe les conseillers que l'entreprise STTP, mandatée par ENEDIS, effectue ces travaux préparatoires (mise en place de poste de distribution et enfouissement de lignes de moyenne et basse tension) avant l'aménagement de la zone. Ces travaux devraient être terminés fin mars 2018.

- Point voirie:

Elle fait également un point sur les travaux en cours dans le quartier : l'avenue de Saint Juéry se verra prochainement dotée d'un carrefour à sens giratoire pour desservir la future zone de Mazars. Un aménagement de la voirie est également prévu entre la rue Victor Allègre et la rue Docteur Boussières (enfouissement des réseaux aériens, réfection de l'éclairage, diminution de la largeur des trottoirs (50cm) pour permettre la création d'une voie de bus entre la rue Docteur Boussières et le giratoire « Tati »).

- GR 36 : Point de situation sur le traitement de la section qui longe les berges derrière la MAPAD :

Laurence Pujol revient sur le projet de création d'une voie cyclable et piétonne entre la rue du docteur Boussières et le chemin du Gô.

Ce projet, dont l'étude a été réalisée il y a déjà plusieurs années, butte sur des problématiques d'acquisitions foncières. Il concerne trois parcelles appartenant respectivement à la ville d'Albi, au centre hospitalier et à des propriétaires privés.

Les négociations avec les propriétaires privés ont débuté en juillet 2013. Après plusieurs refus, un accord a finalement été trouvé en avril 2016 pour une cession de l'emprise nécessaire. Le centre hospitalier d'Albi a également donné son accord pour la cession de la bande de terrain concernée. La ville d'Albi mettra enfin à la disposition de l'Agglomération le terrain nécessaire qui lui appartient.

Une délibération a été présentée au conseil communautaire du 7 juillet 2016 qui a approuvé l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de cet aménagement. Les procédures d'acquisitions ont été engagées. La rédaction des actes notariés est en cours et devraient être finalisées d'ici la fin de l'année 2017. Cette opération sera proposée au budget prévisionnel 2018 et sera soumise à l'arbitrage des élus communautaires.

Pour rappel, la nature des travaux envisagés est l'aménagement d'une voie piétonne et cyclable, de 3m de large et 500 m de long, revêtue d'un enrobé avec pose de potelets aux extrémités pour interdire l'accès aux véhicules.

Un conseiller souligne l'accroissement des problèmes d'effondrement des berges par endroits. Cette situation sera examinée pour une mise en sécurité .

- Questions diverses :

Des conseillers soulèvent les problèmes de circulation et de signalisation dans les rues Auguste Lumière et Louis Lumière qui ne sont que partiellement réglés. L'élu et l'ingénieur en charge de la voirie seront saisis pour visite sur site.

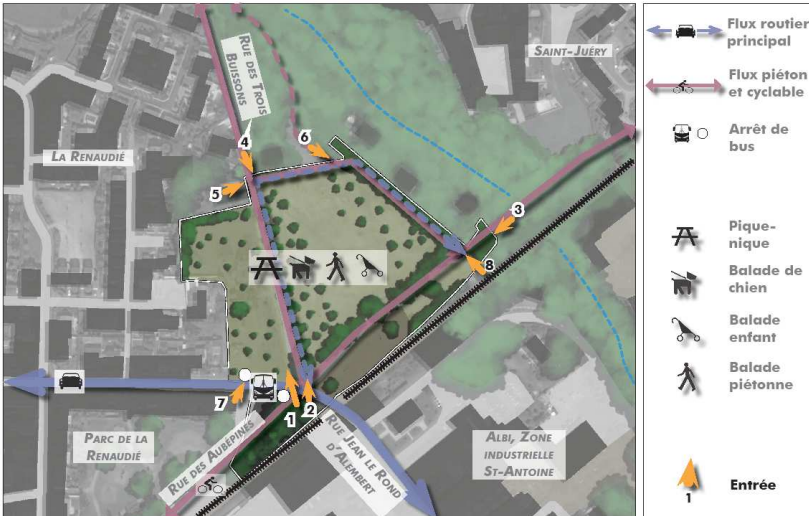
Un travail de réflexion par groupes

L'ensemble des conseillers ayant manifesté un intérêt majeur pour le groupe « Aménagements et équipements de proximité », un seul groupe s'est tenu exceptionnellement en assemblée.

L'état des réflexions du conseil de quartier

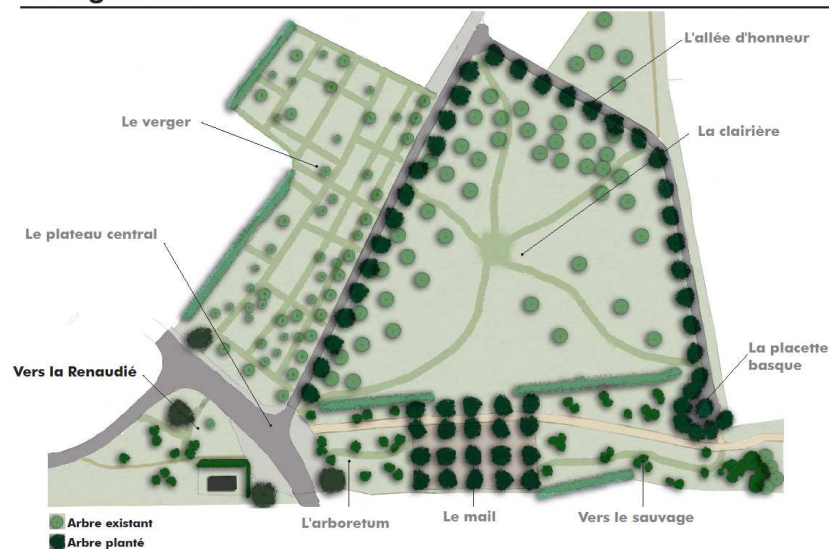
L'état des échanges et des réflexions sur les sujets abordés lors de cette cinquième réunion du conseil est retranscrit, par groupe projet, dans les tableaux ci-après.

Aménagements et équipements de proximité

| Sujets / propositions | Synthèse des réflexions du conseil de quartier |
|--|---|
| <p>-Projet d'aménagements du parc de la Renaudié>>>>>></p> <p>Usages et déplacements sur le parc de la Viscose</p>  <p><i>source : L'Artifex</i></p> | <p>Les conseillers sont informés de l'avancée du projet de terrain de BMX en partenariat avec certains jeunes du quartier. L'emplacement retenu afin de garantir la sécurité des lieux est l'espace près de l'aire de jeux du parc, le long de la voie ferrée.</p> <p>Ce projet mené à la fois par les services Patrimoine Végétal et Environnement, Vie des Quartiers et Jeunesse permet d'impliquer les jeunes dans le projet. En effet, la terre nécessaire au terrain de BMX a été déposée par le service Patrimoine Végétal et Environnement et doit être façonnée par les jeunes du quartiers via un chantier loisirs-jeunes encadré par le service Jeunesse.</p> <p>Pour compléter cet aménagement, un module de rampe de skate-board sera prochainement intégré au terrain. En contrepartie de leur investissement citoyen dans ce projet, les jeunes bénéficieront d'une contre-partie en terme de loisirs (séjours, sorties..).</p> <p>Le responsable du service Patrimoine Végétal et Environnement de la ville indique qu'une étude a été confiée au cabinet L'Artifex afin de dresser l'état des lieux et des pistes d'aménagement de la section située allée de la Viscose. Les résultats de cette étude sont présentés devant le conseil de quartier.</p> <p>Laurène Pillot, paysagiste au sein du bureau d'études de conseil en environnement L'Artifex, présente par visuels des propositions d'aménagement du parc de la Renaudié, sur le secteur allée de la Viscose.</p> <p>Elle précise que le cabinet situé sur le site Saint Antoine fréquente le lieu et connaît bien les habitudes des riverains. Un inventaire botanique a également été réalisé dans le cadre de la préparation du projet.</p> |

Sujets / propositions

Plan général



source : L'Artifex

Synthèse des réflexions du conseil de quartier

Lors de la présentation de l'état des lieux, Laurène Pillot soulève la problématique du manque de cohérence d'accès à cette section du parc.

Fort de ce constat, le projet d'aménagement s'évertue à rétablir une lisibilité tout en préservant plusieurs enjeux.

Il s'agit en effet de rétablir la dimension écologique du parc, de créer des espaces de repos et de cheminement pour les usagers, de soigner les entrées du site, de faciliter les déplacements sur le site et de magnifier le passé industriel du quartier.

Le projet d'aménagement comporterait ainsi plusieurs secteurs :

- un *arboretum* : comprenant des arbres existants,
- un *mail* : permettant d'implanter de nouveaux arbres et de créer une aire de détente et de rencontres,
- un *secteur sauvage* : permettant le développement de la biodiversité,
- la *placette basque* : actuellement entourée de rochers, de fosses et de buttes serait aplanie avec des arbres tout autour,
- la *clairière* : écologiquement intéressante, elle serait maintenue en l'état avec la mise en place d'un cheminement plus marqué,
- l'*allée d'honneur* : permettant de traverser le parc,
- le *verger* : regroupant actuellement des arbres fruitiers et des arbustes serait rendu plus visible par la création d'un cheminement permettant l'accès aux plantations,
- le *plateau central* : aujourd'hui il existe un problème de connexion entre la rue des Aubépines et la voie douce arrivant de Saint Juéry. L'idée proposée ici serait de surélever le plateau traversant et de créer des abris bus desservant le parc de part et d'autres de la route.

44/48

| <i>Sujets / propositions</i> | <i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i> |
|------------------------------|---|
| | <p>L'idée d'un petit parking évoqué lors des derniers conseils de quartier semble désormais devoir être écartée, les conseillers estimant aujourd'hui que cet aménagement ne serait plus pertinent.</p> <p>La séance de présentation se termine en recueillant les avis des conseillers. Il est indiqué que devra être soumis à la réflexion, l'ambiance souhaitée dans le parc par la mise en place de mobilier soit naturel soit plus contemporain.</p> <p>La question de la mise en place de corbeille de propreté est évoquée. Il est répondu que ces aménagements feront l'objet d'une réflexion à part entière en concertation avec les services concernés de l'agglomération.</p> <p>Certains proposent également de rajouter quelques agrès sportifs et des jeux en bois pour les enfants afin de favoriser la fréquentation familiale du site.</p> <p>Enfin, les conseillers insistent sur l'importance de mettre en valeur l'histoire du lieu et le patrimoine industriel du quartier par des supports informatifs adaptés qui pourraient jaloner les itinéraires de promenade et conférer une attractivité à ce parc urbain.</p> <p>La réalisation de cet aménagement sera proposé à l'arbitrage des opérations d'investissement 2018 de la ville d'Albi</p> |

| <i>Sujets / propositions</i> | <i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i> |
|---|---|
| <p>Projet de modernisation/extension de la maison de quartier de la Renaudié et d'aménagement de ses abords>>>>></p>  <p><i>la maison de quartier de la Renaudié</i></p> | <p>Les conseillers sont informés de la volonté de l'équipe municipale de moderniser et d'agrandir l'actuelle maison de quartier.</p> <p>Ce projet très attendu par le comité de quartier sera soumis à l'arbitrage budgétaire des opérations d'investissement 2018 de la Ville d'Albi. Il devrait pouvoir être lancé en 2018.</p> <p>Le programme de travaux a été concerté avec les représentants de l'association de quartier et comportera une extension d'environ 100m² pour créer un bureau supplémentaire et une salle d'activité/réunion. Le programme prévoit également de procéder au réagencement des locaux actuels et d'effectuer la reprise de l'isolation thermique et acoustique de la toiture.</p> <p>Une enveloppe prévisionnelle de 650 000 euros de travaux a été estimée pour la modernisation / extension du bâtiment et l'aménagement de ses abords immédiats.</p> |



Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi -
www.mairie-albi.fr

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 11 23

conseilsdequartier@mairie-albi.fr